

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, et le 30 Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Secrétaire : LOVET Céline

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

OUVERTURE DE SÉANCE

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire fait le point sur le conseil communautaire en date du 25/03/2021 au cours duquel le budget a été voté. L'acquisition du château de Miolans a été retiré du vote car le projet n'est pas finalisé. Il serait dommage que ce patrimoine soit privatisé. Les travaux d'assainissement à la Chatelle ont été programmés dans le budget.

- Présentation du bilan de la plateforme « J'éco rénove » qui a bien fonctionné et de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) lors du conseil communautaire du 18/03/2021.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 déclaration de travaux pour la création d'un portail et d'une pergola, au nom de M. VERRIEZ Ludovic, La Chatelle, accordée le 09/03/2021.

COMMISSION DES TRAVAUX

M. MOLLARD André précise que les travaux de rénovation de la salle de restauration scolaire avancent bien. La réception des travaux est prévue le 03/05/2021. La commission de sécurité interviendra autour du 10/05/2021. Le mobilier de la cantine qui a été commandé sera livré courant avril.

COMMISSION COMMUNICATION

L'appel à candidature pour le Conseil Municipal Jeunes a été distribué dans les boîtes aux lettres des jeunes de la commune. Les jeunes intéressés doivent déposer leur candidature en mairie avant le 09/04/2021. Pour l'instant, deux candidatures ont été reçues. Il convient de faire un rappel le site Facebook.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Mme JONGMANS Thérèse fait sur le point sur la réunion mobilité : autopartage solidaire par le biais de prêt de voiture aux personnes sans véhicule, autopartage entre particuliers.

987 réponses ont été faites pour l'enquête sur Schéma directeur cyclable. Il en ressort le manque de sécurité sur les pistes cyclables et le manque de parkings à vélos.

Les élus ont effectué dernièrement le ramassage des déchets sur la route d'Alpespace et du chemin du Closet.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

Mme FIAMENGHI Martine informe les élus qu'une réunion avec les associations de la commune aura lieu le 09/04/2021 à 18 h 30 à la salle polyvalente.

Lors de la réunion de la commission vie sociale du 15/03/2021, il a été proposé d'augmenter la participation de la commune de 40 € à 50 € pour les enfants qui sont inscrits à une activité culturelle ou sportive.

Le repas des aînés de la commune sera organisé éventuellement en septembre 2021 sous réserve de nouvelles directives nationales concernant le Covid.

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 (Budget communal) : Le Conseil Municipal approuve le compte des gestion 2 et le compte administratif de 2020.

2- AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif 2020 du budget communal fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de **663 405.71 €** et un excédent cumulé d'investissement de **335 322.17 €** ramené à un déficit de **170 877.83 €** compte tenu des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2020 de la manière suivante au budget primitif 2021 : Compte 002 : 492 527.88 € - Compte 1068 : 170 877.83 €

3- FISCALITE LOCALE

A compter du 01/01/2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes dans la limite du montant de la taxe d'habitation perçu par la commune auparavant. Cette compensation sera pérenne et son calcul évoluera en fonction de la dynamique des bases. De ce fait, la colonne « département » disparaîtra des avis de la taxe foncière 2021.

Ainsi le taux de la taxe foncière bâtie, voté par la commune par rapport à un taux de référence, correspondant à la somme du taux de 2020 de la commune (9.71 %) et du département (11.03 %) devient 20.74 % et reste inchangé par rapport à 2020.

Ces taux sont validés par le conseil municipal :

- Foncier non bâti : 33.65 %
- Foncier Bâti : 20.74%

4- BUDGET PRIMITIF 2021 (Budget communal)

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 402 727 €** (section de fonctionnement) et à **1 469 677 €** (section d'investissement).

Le détail des principales dépenses d'investissement est le suivant :

- Acquisitions de terrains pour diverses régularisations d'emprise de terrains concernant la voirie (La Chatelle, Galloux...).
- Réfection du chemin de la Chatelle et de la VC n° 208 au Touvet
- Fin des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente
- Rénovation des sanitaires de la salle polyvalente
- Mobilier pour aménagement de la salle de cantine
- Sécurisation de la rue de l'Eglise au centre du village
- Réfection du toit de l'Eglise.

5- SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE DE LA PARCELLE C 1369 et C 1332 AU CHEF-LIEU : Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

6- CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DES COUTS ENGAGES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE DANS LE CADRE DE L'ACTION N° 8-1 DU CONTRAT VERT ET BLEU

La communauté de communes Cœur de Savoie souhaite accompagner les communes à mieux connaître et prendre en compte la biodiversité sur son territoire, notamment grâce à une étude d'amélioration des connaissances trame verte et bleue et des préconisations d'actions réalisées au niveau communal.

La commune est intéressée par cette étude et choisit le PACK 3 (Connaissances « approfondies » de la Trame Verte et Bleue communale et préconisations d'actions) et l'OPTION A (Réunion supplémentaire permettant de présenter les résultats).

Une subvention sera apportée à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Communauté de communes Cœur de Savoie prendra à sa charge 25% des coûts, et les 25% restants seront à la charge de la commune, soit 1 500 € TTC.

7- DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil municipal sollicite l'Etat pour l'obtention d'une subvention 2021 relative aux projets suivants :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la mairie, l'école et le garage communal pour un montant de 109 400 € HT et de 11 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre.
- Réfection du toit de l'Eglise d'un montant de 126 000 € HT et le devis pour la maîtrise d'œuvre pour ces travaux d'un montant de 11 400 € HT.
- Sécurisation de la rue de l'Eglise au centre du village d'un montant de 90 000 € HT, le devis de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux d'un montant de 5 850 € HT et le devis pour la création d'un chemin piétonnier d'un montant de 29 862 € HT.

8- PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'INSCRIPTION A UNE ACTIVITÉ CULTURELLE OU SPORTIVE

Le Conseil Municipal décide d'augmenter à 50 €, à compter de septembre 2021, la participation financière de la commune à chaque famille de Ste-Hélène-du-Lac pour l'inscription d'un enfant jusqu'à 18 ans à une activité culturelle ou sportive. Le versement de cette participation financière ne pourra être engagé que sur présentation d'un justificatif.

DIVERS : Le déploiement de la fibre optique était assuré par la société Covage qui délégait à la société Eiffage. Un changement d'actionnariat de la société Covage et de manière indirecte de la société Savoie Connectée, est intervenu lors de l'acquisition définitive de la totalité des titres de Covage par la société SFR FTTH Network. A ce jour, SFR a retenu la société Constructel pour réaliser les missions de déploiement. A priori il n'y aurait pas d'incidence sur les délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie